



Suite a une requête auprès du juge

Par **poisson_rouge**, le **29/09/2011 à 15:27**

Bonjour,

un jugement a été rendu en ma faveur, j'ai fait notifier a la partie adverse (le constructeur de ma maison) le jugement par huissier.

Ce dernier a été condamné a me remettre les contrats de ces sous traitants (la raison de ma requête) avec une astreinte de 50euro/jour.

A ce jour je n'ai rien reçu.

Date du jugement 9 juin 2009

signification le 25 juin 2009

Le constructeur ne répond plus.

Par ailleurs nous avons mis sous sequestre 5 % de du prix de la construction à la CDC

Aujourd'hui je souhaiterai récupérer les 5 % en raison de certaines dégradations de ma maison.

Que me conseillez vous?

Cordialement

Par **mimi493**, le **29/09/2011 à 16:14**

Déjà, de faire liquider l'astreinte